

**Réunion du 17 janvier 2022**

### **N°1/2022**

#### **Aménagement aire de jeux rue de l'Étang – demande de subventions**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants rue de l'Étang pour un montant estimatif hors taxes de 27 803,60 €

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR « Loisirs et sports, aires de jeux » et en fonction de l'éligibilité de l'opération à ces dispositifs d'aides publiques : l'aide du Conseil Régional.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise après acceptation du dossier à commencer l'opération.

---

### **N°2/2022**

#### **Extension salle polyvalente - demande de subventions**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe d'extension de la salle polyvalente pour un montant estimatif hors taxes de 337 690,00€

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR « Espaces de rencontres et loisirs, salle des fêtes » et en fonction de l'éligibilité de l'opération à ces dispositifs d'aides publiques : l'aide Conseil Régional.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise après acceptation du dossier à commencer l'opération.

---

### **N°3/2022**

#### **Rénovation intérieure : sanitaires et cuisine de la salle polyvalente -demande de subventions**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe de rénovation intérieure de la salle polyvalente pour un montant estimatif hors taxe de 100 715,00€

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR « Espaces de rencontres et loisirs, salle des fêtes » et en fonction de l'éligibilité de l'opération à ces dispositifs d'aides publiques : l'aide Conseil Régional.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
  - Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
  - Autorise après acceptation du dossier à commencer l'opération.
-

#### **N°4/2022**

### **Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle - demande de subventions**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle pour un montant estimatif hors taxes de 1 005 461,68 €.

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR « Aide au maintien et à l'implantation de professionnels de santé » et en fonction de l'éligibilité de l'opération à ces dispositifs d'aides publiques : l'aide du Conseil Départemental et l'aide du Conseil Régional.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
- Accepte après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération.

---

#### **N°5/2022**

### **Acquisition parcelle rue de France pour élargir le domaine public**

Après avoir pris contact avec M. Jacquinot propriétaire de la parcelle, rue de France et afin d'élargir le domaine public le long de la DR 27a pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition d'acquisition de la parcelle pour un montant de 2000,00 €
- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune,
- Maître Philippe DEBORDES notaire à Mirebeau-sur-Bèze est en charge de la vente,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à la vente.

---

#### **N°6/2022**

### **Installation de vidéoprotection supplémentaire - demande de subvention**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe pour l'installation de vidéoprotection supplémentaire pour un montant estimatif hors taxes de 56 574,94 €

Sollicite l'aide de l'État au titre du FIPDR « Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation ».

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
- Accepte après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération.

---

#### **N°7/2022**

### **Réfection d'un pont métallique - demande de subvention**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe de la réfection du pont métallique au-dessus du canal pour un montant estimatif hors taxe de 119 645,00 €

Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR « Réfection des ponts ».

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
- Accepte après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération.

**N°8/2022****Rénovation de la Chapelle Notre-Dame de la Motte -2 ème Marché à procédure adaptée (MAPA)- Attribution du marché-Choix des entreprises**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de rénovation qui s'élève à 82 236,95 € H.T.

Suite au 1<sup>er</sup> marché qui a été infructueux, pour cause d'absence de réponses ou manque de concurrence, un 2ème marché a été proposé.

La date limite de remise des offres a été fixé au 26 novembre 2021 sur la plateforme e-bourgogne. Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 13 décembre 2021, puis d'une analyse des offres par la commission d'ouverture de plis.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des offres de chaque entreprise par lot.

<b>Lot n°1 VRD - Entreprises</b>	<b>Montant de l'offre H.T.</b>	<b>Montant de l'offre T.T.C</b>
Bongarzone	14 280,00	17 136,00
Guinot TP	24 455,00	29 346,00
Bai Dino	19 935,00	23 922,00

<b>Lot n°2 Charpente/Couverture Entreprises</b>	<b>Montant de l'offre H. T</b>	<b>Montant de l'offre T.T.C</b>
Vingeanne couverture	32 348,15	38 817,78
Bourneaud-Richard	66 373,24	79 647,89
Art du toit	37 220,50	44 664,60

**Lot n°3 restauration intérieure : INFRUCTUEUX**

<b>Lot n°4 Enduit façade</b>	<b>Montant de l'offre H.T.</b>	<b>Montant de l'offre T.T.C</b>
IPRF	17 870,00	21 444,00
Bai Dino	12 690,50	15 228,60

<b>Lot n°5 - Menuiseries</b>	<b>Montant de l'offre H.T.</b>	<b>Montant de l'offre T.T.C</b>
RAVIER	5 800,00	6 960,00
ROGER	11 091,40	13 309,68
JEANGIN	13 800,00	16 560,00

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées :

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par la commission, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres reconnues économiquement plus avantageuses soit :

Lot n° 1 - VRD : Bongarzone

Lot n° 2 – Charpente -couverture : Vingeanne couverture

Lot n° 3 – restauration intérieure : INFRUCTUEUX

Lot n° 4 – Enduit façade : Bai Dino

Lot n°5 – Menuiseries : Ravier

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré :

- Accepte le marché de rénovation de la Chapelle Notre Dame de la Motte
- Décide d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessous :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>1-VRD</b>	Bongarzone	14 280,00	17 136,00
<b>2-Charpente Couverture</b>	Vingeanne couverture	32 348,15	38 817,78
<b>3- Restauration intérieure</b>	INFRUCTUEUX		
<b>4- Enduit Façade</b>	Bai Dino	12 690,50	15 228,60
<b>5- Menuiseries</b>	Ravier	5 800,00	6 960,00

- Autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et les documents s'y rapportant.

---

#### **N°9/2022**

#### **Installation de nouvelles signalisations - devis Coghetto Signalisation**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'installer de nouvelles signalisations sur la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

- Accepte le devis de l'entreprise C.C.Signalisation pour un montant de 2 724,00 € H.T.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022, section d'investissement.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

---

#### **N°10/2022**

#### **Mise en sécurité de la nouvelle voie vélo- devis Coghetto Signalisation**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser une mise en sécurité sur la nouvelle voie vélo

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

- Accepte le devis de l'entreprise C.C.Signalisation pour un montant de 3 528,00 € H.T.
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
  - Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.
-

**N°11/2022**

**Avant projet pour l'installation d'un chauffage à eau chaude dans la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MAPA)**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Adopte le principe de l'avant projet de la maîtrise d'œuvre précédemment retenue pour lot n° 1 Chauffage pour un montant estimatif hors taxe de 120 423,15 €  
Sollicite l'aide du Conseil Départemental « Appels à projets Transition écologique » en fonction de l'éligibilité de l'opération à ces dispositifs d'aides publiques.

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2022,
  - Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier,
  - Autorise après acceptation du dossier à commencer l'opération.
-